



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 27 janvier 2016 à 19 h, au 331, rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents : Mmes Michelle Briand, Annette Dumouchel, Janique Lachapelle, Guylaine Marcil, Denise Miron-Marion, Diane Nault et Chantal Tremblay et MM. Bernard Caron, Damien Lafrenière, Jacques Masseur et Daniel Moreau, tous commissaires et formant quorum, de même que Mme Joëlle Laroche, commissaire représentant les parents (primaire), Mme Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (secondaire), Mme Marylène Lacroix, commissaire représentant les parents (général) et Mme Marthe Drolet, commissaire représentant les parents (EHDAA).

Absence motivée : Mme Marie-Anne Poulin, commissaire.

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain	directeur général;
M. Stéphane Rondeau	directeur du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire;
M. Richard Leblanc	directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général;
Mme Manon Riel	directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire;
M. Charles Pétrin	directeur du Service des ressources matérielles et technologiques;
Mme Monia Lirette	Agente d'administration à la direction générale et aux communications.

La présidente, Mme Diane Nault, ouvre l'assemblée.

A-1 Ordre du jour

2016-CC-001

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point A-15 et modifiant les points B-3.b et B-3.c.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

1. Ordre du jour
2. a) Lecture et adoption du procès-verbal du CC-2015-11-25
b) Suivis
3. Parole au public
4. Correspondance
5. Demande de la municipalité de Montcerf-Lytton



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-001... SUITE)

6. La formation professionnelle dans la MRC du Pontiac
7. Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau
8. Représentant socio-économique au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
9. Contrat du directeur général
10. Évolution des commissions scolaires
11. Appui au projet Être et devenir – phase 2
12. Dépôt des comptes rendus
 - a) Comité consultatif de gestion du 10 novembre 2015
 - b) Comité environnemental du 17 novembre 2015
 - c) Comité de parents du 1^{er} décembre 2015
13. Représentation de la présidente
14. Rapport d'information du directeur général
15. Mention spéciale pour M. Rémi Bertrand, directeur général de la MRC Pontiac

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. RESSOURCES ÉDUCATIVES
 - a) Calendrier scolaire 2016-2017
 - b) Journées de la persévérance scolaire
 - c) Allocation et mesures d'aide aux élèves en difficulté
 - d) Académie de l'avenir
2. SANCTION DES ÉTUDES
 - a) Taux de réussite au 1^{er} bulletin
3. ORGANISATION SCOLAIRE
 - a) Ajustement à la politique relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires
 - b) Maintien des services dans les écoles avec moins de 12 élèves
 - c) Mandat d'analyse de regroupement des écoles primaires de Maniwaki par cycle d'enseignement

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. RESSOURCES HUMAINES
 - a) Démissions
 - b) Contrat du directeur général (référence section A-9)
2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 - a) Bilan de la campagne Centraide 2015

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

1. RESSOURCES FINANCIÈRES
 - a) Registres des chèques
 - Registre de chèques du 24 novembre 2015
 - Registre de chèques du 25 novembre 2015
 - Registre de chèques du 8 décembre 2015
 - Registre de chèques du 18 décembre 2015
 - Registre de chèques du 8 janvier 2016
 - b) Régime d'emprunt à long terme
 - c) Mesure d'optimisation 2015-2016
 - d) Directive de réclamation des frais de déplacement et de remboursement de dépenses



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-001... SUITE)

2. TRANSPORT SCOLAIRE
a) Aucun point

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES
a) Problématique d'approvisionnement en granules
2. RESSOURCES TECHNOLOGIQUES
a) Bande passante Connexion Fibre Picanoc

F) AUTRES

- 1- Questions des commissaires
2- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-002

- A-2 a) **Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 25 novembre 2015**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2015 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- A-2 b) Suivis

La présidente, Mme Diane Nault, fait le suivi aux points suivants :

- Page 525 – A-4, Mme Nault informe qu'aucun document n'a été reçu concernant les ententes de collaboration entre les commissions scolaires et les corps de police.
- Page 526 – A-11, Mme Nault participera au souper Vallée Jeunesse le 20 février 2016.
- Page 530 – E-2.a, Mme Nault informe qu'afin de poursuivre le virage numérique et son financement, le ministère a décidé de rendre la mesure 50730 applicable pour l'année scolaire 2016-2017.

- A-3 Parole au public

M. Guy Croteau, vice-président du Syndicat du personnel enseignant des Hautes-Rivières, invite les membres du conseil des commissaires à appuyer la campagne : « *remède aux coupures* ».

- A-4 Correspondance

Mme Michelle Briand demande des précisions sur la correspondance A-4.1 : *Contribution financière pour les sorties culturelles scolaires*.

M. Rondeau informe que la somme accordée pour l'année scolaire 2015-2016 est semblable à celle de l'an dernier.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

Mme Diane Nault demande des précisions sur la correspondance A-4.19 : *Déploiement de l'investissement de 80M \$ en éducation.*

M. Rondeau précise qu'une somme de 70M \$ est attribuée au réseau des commissions scolaires, et 10M \$ vise à soutenir les élèves ayant des besoins particuliers.

Mme Diane Nault demande des précisions sur la correspondance A-4.20 : *La révision des mesures de maintien des petites écoles.*

Mme Riel informe que le ministre, dans le cadre d'un réinvestissement en éducation, a annoncé une bonification de 5M \$, portant à 44M \$ les allocations destinées aux écoles de petite taille.

2016-CC-003

A-5 Demande de la municipalité de Montcerf-Lytton

CONSIDÉRANT les rencontres réalisées avec les municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT les analyses de scénarios pour la clientèle scolaire des deux municipalités pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'orientation du Conseil des commissaires quant au maintien de nos petites écoles;

CONSIDÉRANT les règles actuelles au niveau du financement des bâtisses et de la clientèle scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau, de maintenir le statu quo quant à la répartition des clientèles entre les écoles des municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-004

A-6 La formation professionnelle dans la MRC du Pontiac

CONSIDÉRANT les données de fréquentation pour les années de 2007 à 2015;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches réalisées avec le milieu pour augmenter le nombre d'inscriptions aux cours en formation professionnelle dans le Pontiac;

CONSIDÉRANT l'historique financier du Centre de formation professionnelle du Pontiac de 2007 à 2015;

CONSIDÉRANT les prévisions sur l'exercice financier de 2015-2016;

CONSIDÉRANT les discussions du comité de travail du 25 janvier 2016;

CONSIDÉRANT les hypothèses présentées pour solutionner la problématique;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, de poursuivre les activités de formation professionnelle, dans le Pontiac, en tenant compte de la réalité et des besoins de la population tout en s'assurant que chaque formation pourra s'autofinancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire**

des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 janvier 2016

Numéro de résolution
ou annotation

A-7 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau

Mme Diane Nault informe que la ministre de la Culture est des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Mme Hélène David, et la ministre de la Justice, ministre responsable de la région de l'Outaouais et députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée, ont annoncé, le 15 décembre 2015, le versement d'une subvention de 7 148 000 \$ pour la rénovation de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau.

Cet investissement servira la réfection et à la mise aux normes de l'auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, qui sert de lieu de diffusion de spectacles sur le territoire de la ville de Maniwaki et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

2016-CC-005

**A-8 Représentant socio-économique au conseil d'administration
de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

CONSIDÉRANT l'offre présentée par l'UQO;

CONSIDÉRANT l'implication et le rayonnement qui sont reliés à ce poste;

CONSIDÉRANT l'intérêt, dans notre région, pour l'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT les manifestations d'intérêt pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau, de soumettre la candidature de M. Damien Lafrenière au poste de représentant socio-économique au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-006

A-9 Contrat du directeur général

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat du directeur général arrive à échéance au 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas opportun de produire une démarche de recrutement pour une direction générale en même temps que la réalisation des démarches de changements au niveau de la gouvernance;

CONSIDÉRANT le désir du directeur général à poursuivre dans ses fonctions actuelles;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par les membres du comité de l'administration générale et de l'évaluation à l'égard de la qualité du travail effectué par le directeur général;

CONSIDÉRANT l'importance de bien connaître les enjeux administratifs et financiers de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le règlement et les salaires des directeurs généraux des commissions scolaires sont fixés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les enjeux actuels pour la prochaine année scolaire;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-006... SUITE)

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau, de mandater la présidente, Mme Diane Nault, et la vice-présidente, Mme Denise Miron-Marion, à signer le contrat avec le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-10 Évolution des commissions scolaires

Mme Nault informe les membres du conseil des commissaires que l'organisme représentant les quatre commissions scolaires francophones de l'Outaouais ne sera pas entendu dans le cadre des consultations sur le projet de loi 86.

2016-CC-007

Dénoncer les décisions de ne pas entendre les commissions scolaires francophones de l'Outaouais dans le cadre des consultations sur le projet de Loi 86

CONSIDÉRANT l'importance d'informer le public au sujet du rôle des commissaires;

CONSIDÉRANT les démarches faites par l'organisme représentant les quatre commissions scolaires francophones de l'Outaouais pour participer au processus de consultation sur le projet de loi 86;

CONSIDÉRANT le fait que d'autres régions administratives soient représentées par plus d'une commission scolaire à la commission parlementaire;

CONSIDÉRANT que la région administrative de l'Outaouais ne soit pas représentée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, de dénoncer la situation au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-008

A-11 Appui au projet Être et devenir – phase 2

CONSIDÉRANT le défi quotidien qu'ont les écoles à impliquer et stimuler les jeunes;

CONSIDÉRANT que le projet Être et devenir vient compléter de manière novatrice les efforts déjà entrepris à travers divers programmes, tels que Bouffée d'oxygène et Vallée Jeunesse;

CONSIDÉRANT que le projet permet aux jeunes de développer leur persévérance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais donne son appui à cette deuxième phase du projet Être et devenir ainsi qu'aux demandes entreprises pour obtenir une subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- A-12 Dépôt des comptes rendus
- Comité consultatif de gestion du 10 novembre 2015
 - Comité environnemental du 17 décembre 2015
 - Comité de parents du 1^{er} décembre 2015

Les comptes rendus sont déposés.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

Mme Michelle Briand demande si des projets ont été déposés pour le concours OSEntreprendre. M. Rondeau informe que cinq projets sont déposés à ce jour et que d'autres sont en rédaction.

Mme Michelle Briand demande si le dossier de la cafétéria a été réglé. Mme Solange Oliveira informe que la situation est rétablie.

A-13 Représentations de la présidente

La présidente, Mme Diane Nault, dépose son rapport pour les mois de décembre 2015 et janvier 2016.

A-14 Rapport d'information du directeur général

M. Sylvain informe les membres du conseil des commissaires de l'importance de prendre connaissance du projet de Loi 86.

2016-CC-009

A-15 Mention spéciale pour M. Rémi Bertrand, directeur général de la MRC Pontiac

CONSIDÉRANT l'implication particulière de M. Rémi Bertrand, comme directeur général à la MRC Pontiac;

CONSIDÉRANT les réalisations de M. Bertrand au cours des huit dernières années à la MRC Pontiac;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Bertrand pour l'éducation dans le Pontiac;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, de produire une lettre de remerciements à M. Rémi Bertrand pour son engagement des huit dernières années à la MRC Pontiac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

B-1 RESSOURCES ÉDUCATIVES

2016-CC-010

a) Calendrier scolaire 2016-2017

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions du régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le cheminement réalisé à des fins de consultation sur le projet de calendrier scolaire;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, d'adopter le projet de calendrier scolaire 2016-2017, tel que déposé par la direction du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Journées de la persévérance scolaire

M. Rondeau informe que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront du 15 au 19 février 2016 et que la thématique est « Super-Héros de la persévérance ». De plus, il mentionne que Mme Diane Nault a été nommée Super-Héros de la persévérance.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

Il invite les commissaires à poser des actions parmi celles suggérées sur le site internet du CAPS Outaouais afin de démontrer leur appui à la cause de la persévérance scolaire.

2016-CC-011

c) Allocations et mesures d'aide aux élèves en difficulté

CONSIDÉRANT les caractéristiques de nos élèves tel que rapporté par l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle;

CONSIDÉRANT les cibles identifiées par notre convention de partenariat convenue avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR);

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'offrir les services adéquats afin de permettre à toute notre clientèle d'accéder à une diplomation et une qualification;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, de demander au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de maintenir et de bonifier les allocations et les mesures destinées aux services professionnels et de soutien à l'apprentissage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Académie de l'avenir

M. Rondeau présente un extrait de la revue Savoir de l'automne 2015 concernant l'activité l'Académie de l'avenir qui se tient tous les ans au Centre de la formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau.

B-2 SANCTION DES ÉTUDES

a) Taux de réussite au 1^{er} bulletin

M. Rondeau présente le tableau des taux de réussite au 1^{er} bulletin, et ce, par établissement. Il mentionne que des mesures ont été prises pour aider les élèves ayant des résultats inférieurs à 60 %.

B-3 ORGANISATION SCOLAIRE

2016-CC-012

a) Ajustement à la politique relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender la politique relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Janique Lachapelle, d'ajuster le point relatif à l'admissibilité au transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-013

b) Maintien des services dans les écoles avec moins de 12 élèves

CONSIDÉRANT le contexte de diminution récurrente des effectifs scolaires dans notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT notre volonté de maintenir la qualité des services éducatifs d'enseignement et de soutien à l'enseignement;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-013... SUITE)

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un équilibre budgétaire entre les ressources reçues du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) et allouées aux écoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, d'approuver le projet de modification du document administratif intitulé : « *Répartition et allocations des ressources aux établissements et aux écoles de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais* » tel que présenté par la direction du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-014

c) **Mandat d'analyse de regroupement des écoles primaires de Maniwaki par cycle d'enseignement**

CONSIDÉRANT la mission de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) d'assurer la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT les impératifs pédagogiques au profit de la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT le devoir de la CSHBO de répartir équitablement les ressources dans les écoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marylène Lacroix, de demander au Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire d'analyser la faisabilité de regrouper les cycles d'enseignement dans les trois écoles de Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

C-1 **RESSOURCES HUMAINES**

2016-CC-015

a) **Démissions**

CONSIDÉRANT le départ des personnes suivantes :

Nom	Fonction
Barbe, Lisette	Enseignante (mathématique)
Deschamps, Michelle	Enseignante primaire
St-Jean, Luc	Enseignant (anglais)

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Caron, de prendre acte des démissions de ces personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Contrat du directeur général (référence section A-9)**

Ce point a été traité dans la section de l'administration générale.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

C-2 SECRETARIAT GÉNÉRAL

a) **Bilan de la campagne Centraide 2015**

M. Leblanc présente le bilan de la campagne Centraide 2015.

**D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT
SCOLAIRE**

D-1 RESSOURCES FINANCIÈRES

a) **Registres des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectué la commissaire, Mme Diane Nault;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire-vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Diane Nault, que les registres de chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du 24 novembre 2015, 25 novembre 2015, 8 décembre 2015, 18 décembre 2015 et 8 janvier 2016 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-016

2016-CC-017

b) **Régime d'emprunt à long terme**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« *Emprunteur* ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 2 177 000 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « *Ministre* ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau,

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 2 177 000 \$, soit institué;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-017... SUITE)

2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- a) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - b) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-017... SUITE)

- d) et aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La présidence du conseil des commissaires,
- ou la
- Direction générale,
- ou la
- Direction des ressources financières
- de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) **Mesure d'optimisation 2015-2016**

Mme Riel informe les membres du conseil des commissaires que dans le but de favoriser la réalisation de projets d'optimisation, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a autorisé, dans le cadre de la mesure d'optimisation, une somme de près de 16 millions de dollars pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec. De plus elle mentionne que deux projets ont été retenus pour notre Commission scolaire (optimisation de la gestion documentaire et interconnexion des réseaux informatiques).

- d) **Directive de réclamation des frais de déplacement et de remboursement de dépenses**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, d'adopter la directive de réclamation des frais de déplacement et de remboursement de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-CC-018



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 janvier 2016

D-2 TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

E-1 RESSOURCES MATÉRIELLES

a) Problématique d'approvisionnement en granules

M. Pétrin informe que le fournisseur de granules, Trebio, n'a pas effectué de livraison depuis le début de la saison de chauffage et que les Transports Rock et Pauline Patry effectuent les livraisons en attendant les suites.

E-2 RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

a) Bande passante Connexion Fibre Picanoc

M. Pétrin informe que la Commission scolaire n'a pas à payer les frais de bandes passantes à Connexion Fibre Picanoc. Le montant de 13 000 \$ qui était prévu à cette fin sera redistribué dans les établissements.

F) AUTRES

F-1 Questions des commissaires

Mme Chantal Tremblay souligne une problématique à la suite d'un communiqué envoyé aux parents de l'établissement Le Rucher. M. Sylvain fera les suivis nécessaires avec la direction.

Mme Chantal Tremblay demande s'il est possible de trouver une collecte de fonds semblable aux Éditions Scholastic. M. Rondeau fera le suivi.

Mme Guylaine Marcil désire qu'une lettre de félicitations soit envoyée au Parlement Scolaire de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge pour la cérémonie d'assermentation qui a eu lieu le 20 janvier 2016.


Mme Diane Nault demande où en est rendu le dossier du terrain synthétique à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. M. Pétrin mentionne que la Commission scolaire est toujours en attente d'une réponse.


F-2 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Diane Nault, que la présente session soit close.

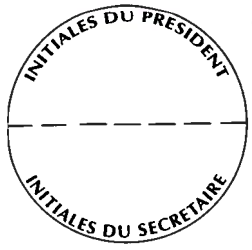
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le 24 février 2016 à Maniwaki.


Secrétaire général


Présidente

2016-CC-019



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

